

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 14 septembre 2020 à 20 heures30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE D'EXIDEUIL, régulièrement convoqué le 4 septembre 2020 s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mr Jean-Marie PEIGNÉ, Maire
Nombre de conseillers en exercice 15 ; Présents 14 ; Procurations 0

PRESENTS : Mesdames BLANC, Mme GATELIER qui a été nommée secrétaire de séance ; NAUD ; OULIER ; SECHET ; SICOT ; TINGAUD ; Messieurs BIARNAIS ; CONDAC ; CAILLAUD ; CHAUVET ; PARADOT ; PEIGNÉ ; ROUSSEAU

EXCUSÉS : Mr BRULÉ

DELIBERATION N°1
Tarif du restaurant scolaire

Le bilan financier du service de restauration scolaire pour l'année écoulée est présenté aux membres du conseil. Compte tenu du prix des denrées alimentaires consommées et de l'estimation des autres charges (personnel-entretien-etc ...), il fait apparaître un prix de revient de 12.40 € par repas servi.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs actuels soient :

- prix du repas enfants 2,30 € ;
- prix du repas adulte 4,85 €

Bilan Rentrée 2020

- ✓ *St Pierre : 16 maternelles ; 14 CP ; 10 CE1= 40 élèves*
Prix du repas : 2.30 € /enfant et 4.85 € / adulte
- ✓ *St Saviol : 10 maternelles et 17 CE2 = 27 élèves*
Prix du repas : 2.40 € / enfant, instituteur, personnel ; (4 € autre)
- ✓ *St Macoux : 12 CM1 et 12 CM2 = 24 élèves*
Prix du repas : 2.50 € /enfant, et 4.40 € / adulte

DELIBERATION N°2
Sécurisation du village de Comboseize – RD 103

Les riverains se plaignent régulièrement de la dangerosité du hameau de Comboseize. En effet, les automobilistes circulent à des vitesses excessives et engendrent de l'insécurité pour les habitants notamment au niveau du carrefour qui dessert le village. Afin de réduire la vitesse dans l'agglomération de Comboseize (RD 103), et après de maintes réunions avec le service des routes du département de la Vienne, il est proposé la création d'un plateau surélevé sur l'ensemble du carrefour et l'instauration d'une zone 30km/h.

De ce fait, la commune a sollicité l'entreprise BARRÉ qui propose un devis d'un montant de 10 392.80 € HT pour la réalisation de ce plateau.

De plus, le département de la Vienne vient de décider la mise à disposition d'un ACTIV FLASH dont le montant représente 50 % de l'ACTIV 3 soit 8 050 €. Ce dispositif exceptionnel vise à soutenir l'activité économique de proximité et doit permettre de financer des travaux d'urgence.

Mr le maire présente le plan de financement comme suit :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|------------|-------------|-------------------|-------------|
| Travaux : | 10 392.80 € | ACTIV FLASH : | 8 050.00 € |
| | | Autofinancement : | 2 342.80 € |
| TOTAL HT : | 10 392.80 € | TOTAL HT : | 10 392.80 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de la création du plateau surélevé sur la RD 103,
- DECIDE de la création d'une zone 30 km/h
- DEMANDE au Maire d'engager les démarches nécessaires,
- SOLLICITE la dotation du Département de la Vienne dans le cadre de l'ACTIV FLASH

DELIBERATION N°3
Fond de concours voirie 2019 alloué à
la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un dépassement d'enveloppe concernant le programme voirie 2019.

Monsieur le Maire propose donc d'allouer un fonds de concours à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour le programme voirie 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- Accepte pour le programme voirie 2019 le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou d'un montant à charge communale évalué à 27 725.54 € TTC
- Charge Monsieur le Maire et l'autorise à signer toutes les pièces utiles à ces dossiers.
-

Rappel : La compétence voirie est désormais du ressort de la communauté de communes

DELIBERATION N°4
Convention d'occupation du domaine public avec la région Nouvelle-Aquitaine
Installation d'un piézomètre à la Bonnardelière

La Région est maître d'ouvrage d'un réseau de suivi du niveau des nappes sur le territoire. Ce réseau est très important, puisqu'il permet de suivre l'évolution des ressources dans le temps (évolutions annuelles et interannuelles), notamment dans un contexte de changement climatique.

La Région a installé une station de suivi à la Bonnardelière. L'historique des mesures accumulées au cours de ces années a une valeur inestimable pour la connaissance du fonctionnement des nappes d'eau souterraine de l'ancien territoire picto-charentais. Chaque point de suivi mérite d'être conservé, participant à l'amélioration de la connaissance et de la gestion des ressources dans le cadre d'études locales.

C'est dans ce contexte et afin de pérenniser le réseau, que la Région Nouvelle-Aquitaine propose de signer une convention d'occupation du domaine public avec la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Charge Monsieur le Maire et l'autorise à signer cette convention.

DELIBERATION N°5
Adhésion à la mission de réalisation des dossiers CNRACL par
le Centre de Gestion 86

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,
 Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne en date du 14 février 2020 autorisant le Président à proposer de nouvelles conventions de contrôle ou de réalisation aux collectivités et établissements publics affiliés pendant la durée de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts,
 Considérant que le Centre de Gestion de la Vienne propose deux modalités d'accompagnement aux employeurs territoriaux pour leurs dossiers CNRACL, le contrôle ou la réalisation.

Le Maire présente à l'assemblée les tarifs pour les prestations de contrôle et de réalisation des dossiers CNRACL fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne à compter du 01/01/2020 :

| Dossiers dématérialisés | convention réalisation | convention contrôle |
|---|---------------------------|------------------------|
| L'immatriculation de l'employeur | 24,00 | - |
| L'affiliation | 8,00 | - |
| Le dossier de demande de retraite : | | |
| • Pension vieillesse « normale » et réversion | 48,00 | 24,00 |
| • Pension départ anticipé hors invalidité (carrière longue, catégorie active, fonctionnaire handicapé...) | 65,00 | 32,50 |
| • Pension départ anticipé pour invalidité | 80,00 | 40,00 |
| • Demande d'avis préalable | 32,00 | 16,00 |
| Qualification de CIR | 24,00 | 18,00 |
| L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension | 16€/heure | 16€/heure |
| La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR) | 12,00 | 9,00 |
| Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL | 24,00 | 18,00 |
| Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles | 16€/heure | 16€/heure |
| Dossiers non dématérialisés | convention réalisation | convention contrôle |
| La demande de régularisation de services | 24,00 | 24,00 |
| La validation des services de non titulaire | 32,00 | 32,00 |
| Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB) | 48,00 | 48,00 |

Après discussions, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- autorisent le Maire à signer la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Questions diverses :

Recrutement : Besoin de recruter un agent technique qui doit avoir le permis PL et être polyvalent. A voir lors de la prochaine réunion.

Cimetière : L'entretien courant demande beaucoup de temps. Il est envisagé de gravillonner les espaces entre les tombes.

Dépôt sauvage d'ordures : la problématique risque de s'aggraver avec le passage à la redevance incitative et le retour du ramassage des ordures ménagères en porte à porte.

Pont de Dalidant : Après inspection subaquatique, il s'avère que tout est normal et sans risque.

Plan communal de sauvegarde (PCS) : Les référents par secteur sont nommés, le document va être mis à jour.

Rénovation d'un bâtiment ancien et aménagement de studios meublés : L'appel à candidatures pour le marché de maîtrise d'œuvre est en cours, il s'achève le 15 septembre 2020. Le choix du MOE sera validé lors de la prochaine réunion.

COVID 19 : Achat de 1 000 masques supplémentaires pour les conseillers et les employés communaux.

Abribus : Il serait souhaitable d'installer un abri pour les enfants qui attendent le bus sur la place de la salle des fêtes. Précision du maire sur le fait que normalement l'arrêt ne se trouve pas à cet endroit.

Terra Aventura : Proposition et prise de renseignements pour un éventuel parcours sur St Pierre

- Prise de contact avec office de tourisme
- Dossier de candidature en décembre avec énigmes, parcours, photos...

Conseil Municipal des Jeunes : Proposition de création d'un CMJ (jeunes entre 7 et 25 ans) A voir lors d'une réunion ultérieure

Ecole : Idée d'un réaménagement de la cour de l'école avec la volonté de valoriser l'image et de moderniser cet espace (atout pour l'avenir...).

Aire de loisirs :

- Nous sommes toujours dans l'attente de la possible faisabilité ou non d'un préau photovoltaïque
- Idée d'installer un city stade - possibilité de l'installer sur le tennis pour réduire le coût -il est décidé la sollicitation de plusieurs devis.

Piste cyclable : Il est abordé l'idée de créer une piste cyclable sur l'ancienne voie ferrée entre St pierre et Civray. Problème : Voie toujours à la SNCF

Séance levée à 23h15